

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 novembre 2024

N° 034-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre
2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes FONTAINE B, BENYAHIA, JACOB, SIMON, POUPONNEAU, EMON, DUBRUNQUEZ, MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE, CAPITAINE

Absents : MME TOUROLLE, FONTAINE N., MRS BRIZION, MAQUIN, LAQUEUE, KRAWIEC,

Secrétaire de séance : Madame Malika BENYAHIA

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est approuvé.

Objet : Renouvellement de la convention de prestations intégrées-SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-1, L.1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Par délibération du 15 février 2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, la Meuse, la Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xparaph, Xfluco, Xconvoc, Xelc, XSMS, ...

A cette fin, il a été acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins des collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la signature de cette nouvelle convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la collectivité exerce différents contrôles sur la société :

-un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée Départementale

-un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée Spéciale du Département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle

conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le département) qu'il représente.

Le conseil municipal, après examen et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le renouvellement à compter du 01/01/2025, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

La secrétaire de séance
Malika BENYAHIA



Le Maire
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 9 décembre 2024

de la publication le 9 décembre 2024

Mise en ligne sur le site internet le 9 décembre 2024